

OGEC SAINTE BERNADETTE LE VERGER
1 route de Saint-Thurial
35160 LE VERGER
Numéro de Siret : 77778662500015
ogec.saintebernadette@orange.fr
<https://soutienecolesaintebernadette.com>



Objet : Appel au mécénat – Soutenir l’avenir de l’école Sainte-Bernadette

Madame, Monsieur,

L’école Sainte-Bernadette traverse aujourd’hui une période décisive. Dans un contexte national de suppression de postes d’enseignants, notamment dans les petites structures, une décision concernant son avenir sera prise dès le printemps. Établissement ancré au cœur de notre territoire, il pourrait être menacé de fermeture.

Petite par sa taille mais grande par ses valeurs, la qualité de ses apprentissages et son accompagnement éducatif, l’école Sainte-Bernadette joue un rôle essentiel pour les familles, le lien social et le dynamisme local. Elle participe pleinement à l’attractivité de notre commune et à la construction de l’avenir de nos enfants.

Afin de garantir sa pérennité et de renforcer ses projets éducatifs, nous lançons un appel au mécénat auprès des entreprises du territoire. En devenant mécène, vous contribuez concrètement au maintien de l’école, au financement d’actions pédagogiques et au soutien d’un projet porteur de sens, fondé sur l’éducation, la solidarité et l’engagement local.

Votre soutien serait un signal fort en faveur de l’avenir de notre territoire et des générations à venir. Nous serions honorés de pouvoir compter sur votre engagement et restons à votre disposition pour vous présenter les modalités de mécénat ainsi que les projets portés par l’école.

En vous remerciant sincèrement pour l’attention que vous porterez à cette démarche, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

L’équipe du comité de soutien à l’école Sainte-Bernadette

NB – Fiscalité du mécénat :

Les dons effectués par les entreprises au titre du mécénat ouvrent droit à une réduction d’impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d’affaires annuel hors taxes (ou 20 000 €, si ce plafond est plus avantageux), conformément à la législation en vigueur.